

Salles

Nom : <u>Salles</u> Prénoms : <u>Jean Baptiste</u> Surnoms : _____		Numéro matricule du recrutement : <u>596</u> Classe de mobilisation : _____																																		
ÉTAT CIVIL. Né le <u>11 Mai 1896</u> , à <u>St-Bardoux la Rivière</u> , canton de <u>LABOCHÉ-CANILLAC</u> , département de <u>CORRÈZE</u> , résidant à <u>St-Bardoux la Rivière</u> , canton de <u>LABOCHÉ-CANILLAC</u> , département de <u>CORRÈZE</u> , profession de <u>CULTIVATEUR</u> , fils de <u>Romain</u> et de <u>Mme Besnault Marie</u> , domiciliés à <u>St-Bardoux la Rivière</u> , canton de <u>LABOCHÉ-CANILLAC</u> , département de <u>CORRÈZE</u> . Marié à _____		SIGNALEMENT. Cheveux <u>chât. f.</u> Yeux <u>noirs</u> Front <u>moyen</u> Nez <u>rect.</u> Visage <u>ovale</u> Renseignements physiologiques complémentaires : _____ Taille : 1 mètre <u>69</u> centimètres. Taille rectifiée : 1 mètre _____ centimètres. Marques particulières : _____																																		
DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS. Inscrit sous le n° <u>65</u> de la liste du canton de <u>LABOCHÉ-CANILLAC</u> . Classé dans la <u>1^{re}</u> partie de la liste en 1914. <u>Classé dans la 1^{re} partie en 1916.</u> <i>Tailleur.</i>		N° d'instruction : <u>3</u>																																		
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES. Appareillé le <u>26 août 1914</u> au <u>6^o</u> après au corps le <u>27 du dit</u> <u>214^e Rég' d'Inf.</u> le <u>18 juillet 1914</u> . <u>Env. à l'ennemi</u> <u>le 2 octobre 1914</u> après eff. de <u>1914</u> du <u>13 N-A</u> .		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="2">NUMÉROS</th> </tr> <tr> <th>DU CONTRÔLE SPÉCIAL.</th> <th>MATRICULES OU DU RÉPERTOIRE.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Année active</td> <td><u>92^e REG' D'INF^e</u></td> <td><u>15350</u></td> </tr> <tr> <td>Année territoriale et sa réserve</td> <td><u>14^e d'In.</u></td> <td><u>17295</u></td> </tr> <tr> <td>Disponibilité et réserve de l'armée active</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>			NUMÉROS		DU CONTRÔLE SPÉCIAL.	MATRICULES OU DU RÉPERTOIRE.	Année active	<u>92^e REG' D'INF^e</u>	<u>15350</u>	Année territoriale et sa réserve	<u>14^e d'In.</u>	<u>17295</u>	Disponibilité et réserve de l'armée active																					
	NUMÉROS																																			
	DU CONTRÔLE SPÉCIAL.	MATRICULES OU DU RÉPERTOIRE.																																		
Année active	<u>92^e REG' D'INF^e</u>	<u>15350</u>																																		
Année territoriale et sa réserve	<u>14^e d'In.</u>	<u>17295</u>																																		
Disponibilité et réserve de l'armée active																																				
ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES ET CONDAMNATIONS.		LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RESIDENCE.																																		
CAMPAGNES. <u>Contre l'Allemagne du 27. 8. 1914 au 2. 10. 1918.</u>		BLESSURES, CITATIONS, DÉCORATIONS, ETC. <u>Citation n° du reg. n° 362 du 10 juillet 1918</u> <u>Jean Salles, soldat, s'est distingué par sa bravoure pendant la période du 12 au 18 juin 1918 en étant le premier à se porter à proximité des lignes ennemies pour rapporter des renseignements importants.</u>																																		
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td rowspan="4" style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">PÉRIODES D'ACTIVITÉ</td> <td>1^{re} dans l'armée active</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td>2^e dans l'armée active</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td>Supplémentaires</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td>1^{re} dans l'armée territoriale</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td></td> <td>Supplémentaires</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.</td> <td>du</td> <td>au</td> </tr> </table>		PÉRIODES D'ACTIVITÉ	1 ^{re} dans l'armée active	du	au	2 ^e dans l'armée active	du	au	Supplémentaires	du	au	1 ^{re} dans l'armée territoriale	du	au		Supplémentaires	du	au	Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.		du	au	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th colspan="3">ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :</th> <th>DATE DE LA CÉLÉBRATION DU SERVICE MILITAIRE.</th> </tr> <tr> <th>la réserve de l'armée active.</th> <th>l'armée territoriale.</th> <th>la réserve de l'armée territoriale.</th> <th></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><u>Janvier 1919</u></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE DE LA CÉLÉBRATION DU SERVICE MILITAIRE.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.		<u>Janvier 1919</u>			
PÉRIODES D'ACTIVITÉ	1 ^{re} dans l'armée active		du	au																																
	2 ^e dans l'armée active		du	au																																
	Supplémentaires		du	au																																
	1 ^{re} dans l'armée territoriale	du	au																																	
	Supplémentaires	du	au																																	
Spéciales aux hommes du service de garde des voies de communication.		du	au																																	
ÉPOQUE A LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS :			DATE DE LA CÉLÉBRATION DU SERVICE MILITAIRE.																																	
la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.																																		
<u>Janvier 1919</u>																																				

Ne remplir ce tableau que pour les hommes dont les services font l'objet d'un décompte spécial (engagés, condamnés, omis, etc.).